

Règlement Intérieur

12^{ème} Rapide de Seichamps Echecs

Préambule

Par leur participation à ce tournoi, tous les participants s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur. La charte du joueur d'échecs sera affichée à côté de ce règlement.

Article 1 : Généralités

Seichamps Echecs organise son 12^{ème} tournoi rapide, le samedi 11 juin 2022 au gymnase de Martinchamps, rue du Tourmalet, 54 280 Seichamps.

Il s'agit d'un tournoi rapide limité aux 160 premiers inscrits, sans limite élo pour s'inscrire.

Ce club sera représenté par M. Nicolas SCHMITT, président du club de Seichamps Echecs.

Le Tournoi est ouvert à tout licencié FFE et/ou étranger ayant acquitté ses droits d'inscription dans les délais de l'article 4a du présent règlement.

Les joueuses ou joueurs étrangers, non licencié(e)s en France, doivent indiquer le code FIDE attribué par leur fédération.

Les résultats sont comptabilisés pour l'élo Rapide FIDE de Juillet 2022.

Les règles du jeu sont celles du 88^{ème} Congrès FIDE s'étant tenu à Antalya (Turquie) entrées en application le 1er janvier 2018.

Le délai de retard autorisé est celui de la pendule avant d'effectuer le 1er coup. Le temps du joueur absent s'écoulera après le lancement de la ronde jusqu'à l'achèvement de son 1er coup, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 2 : Appariements et résultats

Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04 : forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées) à l'aide du logiciel informatique PAPI 3.3.6.

Les résultats pourront être inscrits par les joueuses ou joueurs eux-mêmes grâce à l'application de prise de résultat développée par M. AUBRY Pascal : Papi-Web.

Les joueurs ne venant pas donner leur résultat dans les délais pourront se voir attribuer un double forfait (F-F).

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence, réglé leurs droits d'inscription dans les délais précisés à l'article 4a du présent règlement, et pointé en accord avec l'article 4.

Article 3 : Cadence

Elle sera de 10min + 4 sec / coup.

Article 4 : Organisation

a) Inscription et Vérification des licences

Les inscriptions peuvent se faire jusqu'au vendredi 10 juin 2022 à 21h00 auprès de M. SCHMITT Nicolas, seichamps.echecs@outlook.fr / 06 52 41 89 96

b) Pointage

Il aura lieu de 13h00 à 13h45.

Il sera laissé à l'appréciation de l'arbitre en chef et de l'organisateur, une éventuelle inscription d'un joueur pendant le tournoi.

c) Ronde 1 et Remise des prix :

La ronde 1 aura lieu vers 14h00 et la remise des prix vers 18h15.

Article 5 : Droits d'inscriptions et Prix

Droits d'inscriptions :

Adultes : 7€ (à partir de la catégorie U20 incluse)

Jeunes : 3€ (jusqu'à la catégorie U18 incluse)

Prix en espèces :

Une liste définitive des prix sera affichée pendant la première moitié du tournoi, avant le début de la ronde 4.

Les prix du classement général seront distribués à la place après application des départages.

Tout lot non distribué restera la propriété de l'organisateur.

Les prix ne peuvent pas être cumulés.

Prévision des prix

1 lot pour tous (y compris les 5 premiers)

Classement général : 1^{er} : 60 €, 2^{ème} : 40 €, 3^{ème} : 30 €, 4^{ème} : 20 €, 5^{ème} : 10 €

1 coupe pour le 1^{er} de chaque catégorie suivante : U8,U10,U12 et Vétéran

1 coupe pour la 1^{ère} féminine

Article 6 : Classement et Départages.

Les joueuses et joueurs seront classé(e)s par ordre décroissant de points de partie.

Les classements sont établis en fonction du nombre de points de parties selon le barème suivant : 1 point pour le gain, 0.5 point pour la partie nulle et 0 point pour la perte (art 10).

Les départages seront les suivants :

1^{er} départage : NOMBRE DE VICTOIRES

2^{ème} départage : CUMULATIF

3^{ème} départage : PERFORMANCE

Article 7 : Interdictions et Recommandations.

Forfait

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout abandon du tournoi non justifié sera signalé à la direction nationale de l'arbitrage de la F.F.E pour les joueurs français, et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Moyens électroniques

Si un joueur apporte n'importe quel type de moyen électronique de communication dans l'espace de jeu, il devra être totalemtent non visible et n'émettre aucun son durant la partie. Dans le cas contraire, il perdra la partie, son adversaire gagnera. Si un joueur veut utiliser son téléphone portable durant sa partie, il doit d'abord en demander l'autorisation à l'arbitre.

Les spectateurs

Leurs téléphones devront être mis en mode « silencieux ». Ces derniers pourront filmer ou prendre des photos en toute discrétion, sans gêner les joueurs.

Cigarettes

-Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'intégralité des locaux.

Conduite des joueurs :

- L'analyse et le blitz sont interdits dans les zones de jeu.
- Il est interdit de quitter la salle de jeu pendant les parties, sauf avec autorisation de l'arbitre.
- Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu, sauf avec autorisation l'arbitre. La salle de jeu est définie par les zones de jeu, la salle d'analyse, la buvette et les toilettes (art. 11.2).
- Toute boisson alcoolisée est interdite dans la salle de jeu.
- Chaque joueur doit toujours avoir une attitude courtoise vis-à-vis des intéressés du jeu, des bénévoles, des organisateurs, des spectateurs, de l'arbitre et des adversaires.
- Les joueurs doivent éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.
- Les joueurs doivent éviter toute remarque et tout agissement qui pourraient énerver, perturber un autre joueur ou bien jeter le discrédit sur le jeu d'échecs.
- Le refus obstiné d'un joueur de respecter les Règles du Jeu d'Échecs sera sanctionné par la perte de la partie. L'Arbitre décidera du score de l'adversaire.

Article 8 : Arbitrage.Arbitre Principal

BECKER Pierre - Arbitre AE1 et FIDE - FIDE ID : 668834

Arbitres adjoints

SCHMITT Nicolas – Arbitre AFO1 agréé FIDE - FIDE ID : 26087375

MARIN PRICE Armand – Stagiaire en formation AFC - U50391

MOYNE THIRIET Paul Emile – Stagiaire en formation AFC - S59811

Article 9 : Commission d'appel, litiges et incidents.

Il n'est pas constitué de commission d'appel. Les appels devront être adressés directement à la Fédération Française des Echecs qui statuera.

Article 10 : Droit à l'image

L'organisateur peut être amené à demander à des membres de son club de faire des photos dont des portraits individuels de joueurs qui pourront être diffusés sur le site internet du club et sur la page Facebook du club d'échecs de Seichamps. L'inscription au tournoi vaut acceptation de ces conditions. Tout joueur ne souhaitant pas voir de portrait de lui diffuser doit se signaler le plus tôt possible à Nicolas SCHMITT.

L'ARBITRE PRINCIPAL
Pierre BECKER

L'ORGANISATEUR
Nicolas SCHMITT